

Genève, le 6 février 2006

url : www.stopsuicide.ch

e-mail : info@stopsuicide.ch

tél. & fax. : +41 22 320 55 67

1205 Genève

rue des Savoises 15

C/o Maison des Associations

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

À l'Assemblée générale de l'Association STOP SUICIDE

En notre qualité d'Organe de contrôle (au sens des articles 24 et suivants des statuts de l'Association STOP SUICIDE), élu lors de l'Assemblée générale du 22 février 2005, nous avons vérifié la bonne tenue des comptes et le respect des statuts pour l'année civile 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité directeur, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. La responsabilité de la bonne marche de l'Association STOP SUICIDE incombe également au Comité directeur, alors que notre mission consiste à vérifier le bon respect des statuts de celle-ci par celui-là.

Nous attestons que nous remplissons ce rôle de manière indépendante et selon le mandat confié par l'Assemblée générale du 22 février 2005.

Notre vérification des comptes annuels a été faite ce jour, en présence de Florian IRMINGER, secrétaire de l'Association STOP SUICIDE.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont tenus régulièrement et lisiblement. Par ailleurs, nous tenons à souligner l'effort de clarté dans la présentation des comptes qui a été consenti par le Comité directeur à l'image de l'année dernière

Nous recommandons à l'Assemblée générale l'approbation des comptes annuels tels qu'ils vous sont soumis.

Selon notre appréciation, le Comité directeur a rempli sa mission en respect des statuts de l'Association STOP SUICIDE. Il lui appartient néanmoins d'informer l'Assemblée générale sur la démission de la présidente élue le 22 février 2005, Marie BALLAMAN. Ceci permettra de régulariser la situation.

Nous recommandons également à l'Assemblée générale de voter la décharge du Comité directeur pour la gestion 2005.

Nous tenons encore à remercier le Comité directeur pour la tenue claire et lisible des comptes.

Michel GODET



Aurélie JAECKLÉ

